

Assemblée générale ordinaire des actionnaires

THYON
4 VALLÉES 

Télé-Thyon SA

Avis de convocation

à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le vendredi 14 avril 2023, à 17:00 heures à la salle polyvalente de Thyon 2000.

Ordre du jour et propositions du conseil d'administration

1. Contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2022
Le conseil d'administration propose d'approuver le procès-verbal.
3. Rapport annuel
4. Présentation des comptes (exercice du 01.11.2021 au 31.10.2022)
5. Rapport de l'organe de révision
6. Approbation des comptes
Le conseil d'administration propose d'approuver les comptes.
7. Affectation du résultat de l'exercice
Le conseil d'administration propose de ne pas verser de dividende
8. Décharge aux membres du Conseil d'administration
Le conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du conseil d'administration.
9. Renouvellement du conseil d'administration
Le Conseil d'administration propose le renouvellement, pour quatre ans, des mandats de Madame Carole Seppety et de Messieurs Christian Bitschnau, Pascal Favre, Jean-Albert Ferrez, Christian Burrus, Laurent Vaucher et Grégory Logean. Il propose également l'élection, pour quatre ans, de Monsieur Ludovic Favre en remplacement de Monsieur Gérard Favre et celle de Madame Stéphanie Lipawsky-Pont en remplacement de M. Danny Défago.
10. Renouvellement du mandat de l'organe de révision
Le conseil d'administration propose de renouveler le mandat de BDO SA, succursale de Sion.
11. Reconduction des avantages aux actionnaires
Le conseil d'administration propose de reconduire les avantages aux actionnaires.
12. Divers

Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2022

Ce procès-verbal peut être consulté sur le site internet de la société : <https://thyon.skipass-4vallees.ch/fr/Actionnaires>

Rapport de gestion et rapport de l'organe de révision

Le rapport de gestion composé du rapport annuel et des comptes annuels (avec les propositions quant à l'emploi du bénéfice résultant du bilan) ainsi que du rapport de l'organe de révision peut être consulté sur le site internet de la société: <https://thyon.skipass-4vallees.ch/fr/Actionnaires> ainsi qu'au bureau de la société à Thyon 2000. Il en va de même du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 avril 2022. Chaque actionnaire peut demander à se faire remettre un exemplaire de ces documents. Le procès-verbal et le rapport de gestion peuvent également être obtenus, sur demande, à l'adresse suivante: Télé-Thyon SA, Route de Thyon 12, 1988 Thyon.

Pour être admis à l'assemblée générale, les actionnaires devront justifier de leur qualité par présentation de leurs actions, d'un certificat d'actions ou d'une attestation de blocage. Les actionnaires devront cas échéant également s'être conformés, préalablement à l'assemblée générale, aux obligations d'annonce prévues par la loi.

Vex, le 22 mars 2023

Le conseil d'administration